
DISCIPLES – INFOS

Nous avons une mission : faire connaître l'amour de Dieu ! mai 2024 - n° 81

Les jours olympiques

2024, année olympique... Pas seulement pour les athlètes, les spectateurs... Le sport, c'est pour tous. Alors, les paroisses du doyenné de Cambrai-Escaut-Sensée vous proposent trois journées olympiques : le 20 mai, lundi de Pentecôte ; le 2 juillet (passage de la flamme olympique à Cambrai) ; le 8 septembre (clôture des jeux paralympiques). S'y ajoute le rallye vélo, proposé par la paroisse Saint-Paul-du-Haut-Escaut, le dimanche 2 juin, auquel sont invitées toutes les paroisses du doyenné.

Lundi 20 mai (lundi de Pentecôte) : marchons autour de l'abbaye de Vaucelles

La marche est une discipline olympique. Nous ne ferons pas 20 km comme à Paris, seulement la moitié. Départ de l'abbaye de Vaucelles. Nous longerons le canal jusque Bantouzelle, avec un arrêt pour célébrer la messe et prendre ensemble le repas (chacun aura dans son sac un pique-nique, et de quoi boire). Puis reprise de la marche, la boucle d'un total de 11 km nous ramènera à l'abbaye, la plupart du temps par de très beaux sentiers traversant les bois et les champs.

Ceux pour qui 11 km est une distance trop importante pourront faire Vaucelles-Bantouzelle (environ 1h00), puis Bantouzelle-Vaucelles. Et ceux qui ne peuvent pas marcher du tout pourront nous rejoindre directement à Bantouzelle.

Rassemblement à 9h30 sur le parking de l'abbaye. Messe à 11h00, puis repas. Reprise de la marche qui devrait se terminer vers 16h00. N'oubliez pas de bonnes chaussures de marche, un vêtement de pluie (on ne sait jamais), de quoi vous protéger du soleil.

Pour l'organisation de la journée, si vous comptez y participer, merci d'envoyer un message à l'adresse suivante : abdappier@gmail.com.

André-Benoît Drappier
Doyen de Cambrai – Escaut & Sensée

Pourquoi demander des intentions de messe ?

Offrir une messe (on dit aussi couramment "demander une messe", ou encore "offrir une intention de messe"), c'est entrer dans la prière de l'Église, confier à Dieu les intentions qui nous sont chères et soutenir les prêtres (les intentions de messe représentent la moitié de ce qu'ils reçoivent pour vivre). En effet, chaque fois que la messe est célébrée, le Christ est présent et offert « pour la multitude » : tout l'amour de Dieu pour les hommes est alors donné. Ainsi, si la messe a une valeur universelle et est toujours célébrée pour "la gloire de Dieu et le salut du monde", le prêtre peut y associer une intention particulière. À chaque fois qu'une intention est donnée, une messe est célébrée.

Quand demander des intentions de messe ?

Pour dire merci : Vous pouvez offrir une messe pour rendre grâce à Dieu pour un événement de votre vie ou qui vous touche, pour une réconciliation, une grâce obtenue, un anniversaire, un baptême, un mariage, une naissance, la réussite d'un projet... Si vous préférez la discrétion, vous pouvez indiquer simplement la mention : "pour une intention particulière".

Pour des intentions qui vous tiennent à cœur : Vous pouvez également offrir une messe pour la paix dans le monde, l'évangélisation, les vocations, les pouvoirs publics, les malades, les prisonniers, les réfugiés, tous ceux qui souffrent...

Pour vos proches : Vous pouvez offrir une messe pour demander à Dieu d'aider vos proches (parents, enfants, amis, voisins, malades, couples en difficulté ...). C'est une manière de les accompagner dans les moments importants, joyeux ou difficiles de leur vie. La messe est alors un soutien privilégié pour votre prière d'intercession.

Pour vos défunts : Célébrer la messe pour les défunts est une tradition très ancienne dans l'Église. C'est un geste de respect et de fidélité à l'égard de ceux qui sont morts, en demandant au Père de les accueillir dans son Royaume de lumière et de paix.

Les offrandes de messe

Dès les origines de l'Église, afin de montrer leur participation à l'Eucharistie, les fidèles ont fait des offrandes en nature (pain, vin, nourriture à partager...), ou en argent. Ces offrandes étaient en même temps destinées à participer aux besoins de l'Église. Aujourd'hui, pour aider à la subsistance des prêtres, l'Église invite les fidèles à accompagner leur demande de messe par une offrande en argent, appelée aussi « honoraire de messe ». En France, l'offrande conseillée pour une intention de messe est de 18€. Vous pouvez aussi faire célébrer une neuvaine (neuf jours consécutifs) ou un trentain (trente jours consécutifs).

Pour demander une intention de messe, vous pouvez vous adresser à la Maison Paroissiale ou à un responsable du relais, à la fin des messes.

1^{ère} communion, profession de foi, confirmation... des étapes importantes sur le chemin de la foi.

La 1^{ère} communion est la 1^{ère} fois où une personne va recevoir le sacrement de l'eucharistie lors de la messe. Il s'agit d'un des 3 sacrements de « l'initiation chrétienne ». Il faut avoir atteint « l'âge de raison » (7 ans) et suivi une préparation adaptée. Pour les enfants, cette préparation se fait habituellement dans le cadre de la catéchèse paroissiale, ou à l'école s'ils sont scolarisés dans l'enseignement catholique. On célèbre d'ordinaire la 1^{ère} communion quand l'enfant est en classe de CM2. Pour les jeunes, il est possible de se préparer avec l'aumônerie, en suivant un parcours catéchuménal. Pour les adultes, on peut préparer ce sacrement à tout âge, avec le catéchuménat.

La confirmation est un des 3 sacrements de l'initiation chrétienne, avec le baptême et l'eucharistie. Ils conduisent à leur pleine stature les fidèles appelés à exercer leur mission dans l'Église et dans le monde : annoncer Jésus Christ, célébrer la gloire de Dieu et servir l'homme et le monde. Par le sacrement de la confirmation, le lien des baptisés avec l'Église est rendu plus parfait, ils sont marqués du sceau de l'Esprit Saint, enrichis d'une force spéciale de l'Esprit Saint, force qui fut accordée aux Apôtres au jour de la Pentecôte pour répandre la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, par la parole et en action. Dans notre diocèse, les jeunes reçoivent ce sacrement habituellement à partir de 15 ans, et vivent une préparation adaptée avec l'aumônerie de l'enseignement public, leur groupe (scouts, servants d'autel...) ou leur établissement scolaire (enseignement catholique). Les adultes peuvent s'y préparer à tout âge avec le catéchuménat.

La profession de foi. Au début du XX^{ème} siècle, le Pape saint Pie X a prescrit de donner la 1^{ère} communion aux enfants dès l'âge de raison et non plus vers douze ans, comme s'était devenu l'usage. La 1^{ère} communion, appelée parfois communion privée, étant avancée, certains pays, spécialement la France, ont maintenu l'usage de célébrer une cérémonie festive vers douze ans. C'était la communion solennelle, placée à la fin du catéchisme, et cette célébration marquait la fin de l'enfance et donnait lieu à une grande participation des familles. Dans les années 1960 elle devient progressivement la « profession de foi », centrée non plus sur l'Eucharistie, mais sur le renouvellement des promesses de baptême. Vers 12 ans (habituellement en classe de 6^{ème}), à la fin de son parcours au catéchisme (ou au sein de son établissement scolaire catholique), l'enfant est supposé comprendre le sens de l'engagement pris en son nom par ses parents, son parrain et sa marraine lors de son baptême. Il lui est donc proposé de le reprendre à son compte en répondant publiquement « je crois » aux questions essentielles de la foi chrétienne. La profession de foi reprend quelques-uns des signes du baptême : les enfants portent une aube, comme le vêtement blanc du baptême, une croix, et un cierge allumé au cierge pascal. En mettant l'accent sur le renouvellement des promesses du baptême, la profession de foi marque une étape de la vie chrétienne, avant le sacrement de confirmation.

Les travaux à la cathédrale

Les travaux entrent dans une nouvelle phase. La cathédrale sera temporairement fermée au public, pour des raisons de sécurité, à partir du 20 mai jusque fin juillet. Les messes de semaine seront alors célébrées à la chapelle de la clinique Sainte Marie, sauf le samedi matin à Saint-Géry, suivie des confessions. Les confession du vendredi (17h-18h) auront aussi lieu à Saint-Géry.

Durant ces deux mois, l'échafaudage actuellement dans la nef sera démonté pour être remonté dans le chœur dont la rénovation durera jusque fin juin 2025. À partir du 15 août, la cathédrale sera de nouveau ouverte ; vous pourrez admirer la nef et les bas-côtés lumineux, les vitraux nettoyés, réparés et le narthex (vestibule) rénové. Quelques célébrations pourraient être possibles grâce à une installation provisoire.

Nous lançons un appel à l'aide : après la remontée de l'icône le mercredi 15 mai, à 19h30, il faudra retirer et stocker tout le mobilier du chœur.

EB

Agenda

du 07 au 15 mai : neuvaine à Notre-Dame de Grâce. Se référer au flyer disponible au fond des églises et au disciples-infos du mois d'Avril.

Dimanche 19 mai : rassemblement diocésain à Douai entre 15h et 22h. Se référer au disciples-infos d'avril. Si vous souhaitez bénéficier du covoiturage et si vous proposer des places dans votre voiture, merci de vous signaler à la maison paroissiale.

Lundi 20 mai : marche en doyenné autour de l'abbaye de Vaucelles : se référer à la 1^{ère} page.

Jeudi 23 mai : messe pour ceux qui souffrent à 20h en l'église Saint-Louis, précédée de l'adoration et des confessions à partir de 19h.

Dimanche 2 juin : sortie paroissiale à Liesse et Laon. Horaires : 8h30 – 19h30. Départ et retour du bus devant la Maison Paroissiale. Tarif : 30 € par adulte* ; 10 € pour les moins de 18 ans. Renseignements auprès d'Emmanuel Bastien (06 82 29 61 85). Inscriptions auprès de la Maison Paroissiale. *Si ce coût est un obstacle, en parler à l'abbé Leblond ou à Emmanuel Bastien. – Pensez à vous inscrire, il reste des places.

Maison Paroissiale, 8 place Fénelon, 03 27 81 87 11

secretariat@paroissesdecambrai.com – www.paroissesdecambrai.com

Accueil du lundi au samedi de 10h à 12h et du lundi au vendredi (sauf congés scolaires) de 15h à 17h

Disciples-infos Bulletin mensuel d'information de la paroisse N.D. de Grâce – Saint-Géry de Cambrai

Directeur de la publication : abbé Maxence Leblond, curé **Comité de rédaction** : Maxence Leblond, Marie-Agnès Yameundjeu, Michèle Béthégnies. **Dépôt légal à parution. I.P.N.S.**